



# Réunion de la Commission Locale de l'Eau

COMPTE RENDU

CREYSSE, SALLE DES VOUTES,  
**10 février 2017**

## Membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Dordogne Atlantique

- 30 membres présents ou représentés
- Le quorum est atteint

## Ordre du jour :

### Points décisionnels

- Approbation du compte-rendu de la CLE du 15 décembre 2016
- Présentation et vote des règles de fonctionnement de la CLE
- Election des Vice-Présidents
- Election des membres du bureau

### Points informatifs

- Calendrier de travail 2017
- Préparation de l'état initial : présentation de la méthode et échéances
- Questions diverses

Etaient présents (30 membres) :

Collège des collectivités  
(6 membres présents) :

M. Jean-Michel BOURNAZEL, Maire de Mouleydier  
M. Serge FOURCAUD, Président de la CLE, Maire de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières  
M. Jean GALAND, Conseiller départemental de Gironde  
M. Jean-Claude MAILLAT, Vice-Président du Syndicat Mixte des 3 bassins  
M. Michel MILLAIRE, Maire de Les Billaux  
M. Claude NOMPEIX, Maire de Grézillac

Collège de l'Etat  
(3 membres présents ou représentés) :

Mme. Anne CHUNIAUD, Représentante de la Préfecture de Dordogne  
Mme. Emilie DUBOIS, Représentante de l'Agence française de la Biodiversité  
Mme. Valérie PERRIER, Représentante de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Collège des usagers  
(12 membres présents ou représentés) :

M. Luc-Olivier DELEBECQUE, Centre régional de la propriété forestière d'Aquitaine  
M. Georges BARBEROLLE, Association protection et avenir du patrimoine et de l'environnement en Dordogne  
Mme. Sandrine GAILLARD, Chambre départementale d'Agriculture de la Dordogne  
Mme. Marie DUVAL, Comité Régional de canoë-kayak Aquitaine  
M. Jean-Louis VIVIERE, Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux  
M. Bruno MONTI, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine  
M. Bernard MAS, Electricité De France UP Centre  
M. Jacky BESSE, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne  
M. Eric FRETILLERE, Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation  
Mme. Simone SALVARELLI, UFC Que Choisir Région Nouvelle Aquitaine  
Mme. Jacqueline RABIC, Association agréée départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de la Gironde  
M. Cédric DE COLLASSON, UNICEM Nouvelle Aquitaine

Pouvoirs (9 mandats) :  
Collège des collectivités  
(6 mandats) :

Mme. Annick CAROT, Maire de Bayac, donne mandat à M. Claude NOMPEIX  
Mme. Danièle DHELIAS, Conseillère départementale du Lot-et-Garonne, donne mandat à M. Serge FOURCAUD  
M. Frédéric DELMARES, Représentant de l'établissement public territorial de bassin EPIDOR, donne mandat à M. Jean-Michel BOURNAZEL  
M. Alain MAROIS, Conseiller départemental de Gironde, donne mandat à M. Jean GALAND  
Mme. Agnès SEJOURNET, Communauté d'Agglomération du Libournais donne mandat à M. Michel MILLAIRE  
Mme. Lionel FREL, Conseiller régional Nouvelle-Aquitaine donne mandat à M. Jean-Claude MAILLAT

Collège de l'Etat  
(2 mandats) :

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Gironde donne mandat à M. le Président de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou son représentant  
M. le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine donne mandat à la Préfecture de la Dordogne

Collège des usagers  
(1 mandat) :

M. le représentant de l'Association Syndicale Autorisée des palus d'Arveyres-Génissac donne mandat au Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux

Assistaient également à la réunion :

Mme. Céline DEBRIEU-LEVRAT, Département de la Gironde  
Mme. Martine GRAMMONT, Département de la Dordogne  
M. Jean-Marc GAROT, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne  
Mme. Hélène HACHE, Communauté d'Agglomération du Bergeracois  
M. René BALT, Comité Régional de canoë-kayak Aquitaine  
M. Patrick PORTAL, Agence française de la Biodiversité  
Mme. Cindy GRANDJEAN, EPIDOR  
Mme. Christine GUERIN, EPIDOR  
Mme. Camille LEGAND, EPIDOR  
M. Roland THIELEKE, EPIDOR



# Introduction



**M. Serge FOURCAUD**, Président de la CLE du SAGE Dordogne Atlantique, ouvre la séance à 15 h 00 en s'excusant tout d'abord pour son retard. Il remercie les participants et les membres de la CLE d'être présents en cette deuxième réunion de CLE qui se tient en terre périgourdine, au sein de la mairie de Creysse qu'il remercie pour son aimable accueil.

Il exprime son souhait de réunir la CLE en différents secteurs du bassin Dordogne Atlantique, tout au long de la démarche d'élaboration du SAGE, afin de favoriser la diffusion et l'intégration des travaux en cours localement.

Evoquant la réunion d'installation de la CLE du 15 décembre 2016, à Bergerac, il rappelle son engagement d'alors pour la tenue d'une deuxième CLE avant fin février 2017 afin d'amorcer, de manière active, la démarche SAGE. Se félicitant de voir aujourd'hui rassemblé nombre de membres de la commission, il expose les deux principaux objectifs de la séance, à savoir le vote des règles de fonctionnement de la CLE et la désignation des Vice-Présidents et des membres du bureau. Le Président explique le principe du quorum et demande aux membres de la CLE de tout faire pour être présent ou être représenté aux différentes réunions à venir.

Aujourd'hui 30 membres de la CLE sont présents ou représentés, le quorum étant atteint la séance du jour peut alors se tenir et l'ordre du jour être honoré comme indiqué sur les convocations.

**M. Jacky BESSE**, représentant de la fédération de pêche de Dordogne, demande confirmation quant au mode de représentation (nominative ou non) des différents membres du collège des usagers.

Le Président indique que seuls les membres du collège des élus sont désignés nominativement, contrairement aux deux autres collèges constitutifs de la CLE pour lesquels ce sont les structures/organismes qui doivent être représentés (aucune désignation stricte de leurs représentants).

Mme. Christine GUERIN précise toutefois qu'il est préférable, autant que possible, d'avoir un référent désigné par structure ou de s'assurer d'un lien étroit entre des référents multiples pour éviter de « casser » la dynamique de la démarche.

**Mme. Marie DUVAL**, représentante du Comité Régional de canoë-kayak Aquitaine, exprime son souhait d'être informée, le plus tôt possible, de la tenue des prochaines réunions afin de s'organiser au mieux.

Mme. Christine GUERIN en prend note et précise qu'à l'image de ce qui a été fait pour la présente séance, l'invitation sera faite en deux temps : en premier lieu par mailing pour communication de la date arrêtée de rencontre aux membres de la CLE, dans un second temps par une convocation officielle (voie postale) avec indication de l'ordre du jour et envoi joint des pièces utiles.

Une fois les différentes interrogations de la CLE exposées, le Président invite les membres de la CLE à la lecture de l'ordre du jour qui comprend différents points décisionnels et informatifs et appelle à dérouler chacun d'eux.





# Approbation du compte-rendu de la CLE du 15 décembre 2016

---

**M. Serge FOURCAUD** indique que le compte-rendu adressé préalablement à la tenue de la présente séance de la CLE n'a fait l'objet d'aucun retour.

Après avoir interrogé l'assistance sur d'éventuelles remarques, **le compte-rendu de la réunion d'installation de la CLE du 15 décembre 2016 est adopté.**

Le compte-rendu de la réunion d'installation de la CLE du 15 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.



# Présentation et vote des règles de fonctionnement de la CLE

Le Président donne la parole à Mme. Christine GUERIN pour aborder le point 2 de l'ordre du jour inhérent aux règles de fonctionnement de la CLE.

**Mme. Christine GUERIN** donne lecture du projet de règles de fonctionnement envoyé avec la convocation à la réunion du jour. Elle propose à l'assemblée de s'exprimer, le cas échéant, à l'issue de la lecture de chaque article.

*Seules les remarques émises sont répertoriées.*

- Article 4 : Bureau

**Mme. Jacqueline RABIC** précise être intéressée pour intégrer le bureau et rappelle à cette occasion tout l'intérêt de la prise en compte, au travers du SAGE, de la problématique de bouchon vaseux.

- Article 9 : Commissions géographiques et/ou thématiques

**Mme. Jacqueline RABIC** fait acte de son intérêt à participer à l'ensemble des commissions géographiques du bassin et exprime à cet effet son souhait d'être conviée à chacune d'elles, soulignant les interférences amont-aval dans le domaine de l'eau.

**Mme. Valérie PERRIER** demande si ces réunions seront ouvertes à un public plus élargi.

Mme. Christine GUERIN répond que ces commissions consisteront en des sessions de travail élargies.

- Article 10 : Groupes de travail

**Mme. Sandrine GAILLARD** rend compte du souhait de la chambre d'agriculture d'être impliquée au niveau des groupes techniques. En effet, par expérience avec le SAGE Isle Dronne notamment, la chambre pourrait apporter toutes les précisions et données nécessaires à la rédaction de documents importants, ce qui éviterait des désagréments constatés dans le diagnostic du SAGE Isle-Dronne par exemple.

**Mme. Anne CHUNIAUD** propose de rajouter une phrase précisant l'ouverture possible du groupe technique informel, le cas échéant, à d'autres membres si besoin.

- Article 12 : Modification des règles de fonctionnement

Le Président demande l'ajout de la mention « ou sur proposition du Président » en fin d'article.

A la fin de la lecture des différents articles, le Président procède au vote des règles de fonctionnement telles que modifiées précédemment. Il est procédé au vote à mains levées :

**Abstention : 0**

**Pour : 30**

**Contre : 0**

**Les règles de fonctionnement sont validées à l'unanimité des membres présents ou représentés (avec respect de l'atteinte du quorum).**

Les règles de fonctionnement de la CLE, après modification à la marge des articles 10 et 12, sont adoptées à l'unanimité des 30 membres présents ou représentés.



## Élection des Vice-Présidents

Les règles de fonctionnement telles qu'adoptées par l'ensemble des membres présents ou représentés de la CLE prévoit l'élection de deux Vice-Présidents en charge d'assister le Président dans ses fonctions.

M. Serge FOURCAUD, rappelle que les deux Vice-Présidents à désigner doivent être issus du collège des collectivités territoriales et des établissements locaux et élus par ce même collège.

Le Président indique avoir reçu les candidatures de :

- **M. Lionel FREL**, Conseiller régional de la Nouvelle Aquitaine,
- **M. Jean GALAND**, Conseiller départemental de la Gironde.

M. Michel MILLAIRE, maire de Les Billaux (département de la Gironde) qui, s'était rapproché du Président de la CLE avant la tenue de la 2ème CLE, fait savoir qu'il ne candidate pas à un siège de Vice-Président mais souhaite activement s'impliquer au sein du bureau de la CLE.

Monsieur FOURCAUD rappelle son attachement à une représentation de la Région et insiste sur l'importance de celle-ci pour le SAGE. Il accède de fait à la demande de Monsieur FREL. Au regard de l'équilibre de la représentativité géographique des vice-présidences, il appelle à trouver un candidat dans le département de la Gironde et mentionne la consultation du Conseil Départemental de la Gironde pour une représentation au sein du bureau du département. Il accède de fait à la candidature de Monsieur GALAND.

Le Président demande si d'autres membres du collège des élus souhaitent être candidats à la vice-présidence. Aucune autre personne ne se manifeste pour assurer cette fonction.

Les candidatures de Messieurs FREL et GALAND sont proposées par le Président aux membres de la CLE du collège des élus pour vote. :

**Abstention : 0**  
**Pour : 12**  
**Contre : 0**

**Monsieur FREL et Monsieur GALAND sont élus au poste de Vice-Présidents à l'unanimité par les membres de la CLE, présents et représentés, issus du collège des élus.**

M. Lionel FREL et M. Jean GALAND sont élus au poste de Vice-Présidents de la CLE à l'unanimité des membres présents ou représentés du collège des élus.



# Election des membres du bureau

M. Serge FOURCAUD rappelle que le bureau de la CLE est une instance de travail et qu'il est préférable, à ce titre, qu'il ne soit pas composé d'un trop grand nombre de membres. Il reconnaît néanmoins la légitimité de chacun à siéger en son sein. Il s'agit d'un organe qui assiste le Président dans ses fonctions, notamment dans la préparation des séances plénières de la Commission Locale de l'Eau du SAGE.

Comme prévu à l'article 4 des règles de fonctionnement, le bureau doit être constitué de 14 membres de la CLE désignés par les collèges concernés :

- **7 membres titulaires du collège des élus**, incluant le Président et les 2 Vice-Présidents.
- **4 membres titulaires du collège des usagers**
- **3 membres titulaires du collège de l'Etat**.

## Membres titulaires du collège des élus :

Le Président indique que quatre sièges restent donc à pourvoir et invite les potentiels candidats à se manifester. Les candidatures suivantes sont proposées :

- **M. Michel MILLAIRE**, Maire de Les Billaux (33)
- **M. Jean-Claude MAILLAT**, Vice-Président du Syndicat des 3 bassins (24)
- **M. Frédéric DELMARES**, représentant d'EPIDOR au sein de la CLE et également Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (24)
- **M. Alain MAROIS**, Conseiller départemental de la Gironde (33).

Le Président demande à ce que les membres du collège des élus se prononcent sur ces candidatures :

**Abstention : 0**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Messieurs MILLAIRE, MAILLAT, DELMARES et MAROIS sont élus membres du bureau à l'unanimité des membres, présents ou représentés, du collège des élus.**

## Membres titulaires du collège de l'Etat :

En concertation pour le compte de la Préfecture coordonnatrice du SAGE (Préfecture de Dordogne), Mme. Anne CHUNIAUD nomme les trois structures amenées à siéger au sein du bureau de la CLE.

Ces structures sont choisies parmi les six membres que compose le collège de l'Etat :

- **La Préfecture de la Dordogne**
- **L'Agence de l'Eau Adour-Garonne**
- **L'Association Française de la Biodiversité.**

## Membres titulaires du collège des usagers :

Le Président invite les candidats du collège des usagers à se faire connaître par un tour de table.

- **Mme. Marie DUVAL** pour le comité régional Nouvelle-Aquitaine de canoë-kayak
- **M. Bernard MAS** pour Electricité de France, lequel indique par ailleurs être membre du bureau du SAGE Dordogne amont et motive sa candidature par le principe de cohérence amont-aval (chaîne des barrages de la Dordogne)
- **Mme. Jacqueline RABIC**, de l'Association Agréée Départementale des Pêcheurs Professionnels en eau douce de la Gironde. Elle complète sa candidature en rappelant être membre du Comité de bassin ainsi que de l'inter-SAGE Estuaire)
- **M. Georges BARBEROLLE** pour l'Association Protection et Avenir du Patrimoine et de l'Environnement en Dordogne ; mention est faite de sa participation au Contrat de Rivière Dordogne Atlantique
- **M. Jacky BESSE** pour la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique de Dordogne
- **Mme Sandrine GAILLARD** pour la Chambre d'Agriculture de Dordogne dont il est rappelé l'implication sur la thématique de l'eau
- **M. Jean-Louis VIVIERE** pour le Conseil interprofessionnel du vin de bordeaux
- **M. Cédric DE COLLAISON** pour l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine.

Mme. Christine GUERIN remet également la candidature de l'ASA des palus d'Arveyres-Génissac représenté par M. Jean-Marie COTHEREL, absent à la 2<sup>ème</sup> réunion de la CLE.

Le Président rappelle que 4 sièges seulement sont à pourvoir alors que 9 candidats se sont fait connaître.

M. Bruno MONTI demande s'il y aurait possibilité d'avoir des titulaires et des suppléants ce qui arrangerait la situation d'elle-même. Le Président répond que ceci paraît peu probable et nécessiterait la désignation de titulaires et suppléants pour chaque membre du bureau.

En outre, le Président rassure les membres du collège des usagers en précisant qu'il faut se mobiliser pour que la parole de chacun soit représentée en bureau. Les





membres du bureau doivent être les porte-paroles de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne représentée par chaque membre de son collège. Le travail accompli par la profession agricole. cette instance est un travail de concertation.

**Remarque :**

*Après vérification, il apparaît que le décret n°2007-1213 (art.2) du 10/08/07 supprime l'existence des suppléants dans la composition des CLE (et a fortiori des bureaux de CLE) constitués postérieurement à la date de publication dudit décret.*

Mme Anne CHUNIAUD rappelle que l'existence de la CLE implique la représentation de l'ensemble des usagers. L'objectif de chacun est commun, à savoir disposer d'un territoire partagé et de bonne qualité environnementale. Elle insiste sur le caractère collégial du travail du SAGE et appelle à ne pas se sentir lésé en cas de non-participation directe au bureau de la CLE : « *Ce n'est pas parce que l'on n'est pas membre du bureau que l'on n'est pas représenté* ». Et d'ajouter par ailleurs que tout un chacun aura l'occasion de s'exprimer au travers des différents niveaux d'instance existants : les groupes techniques, les commissions géographiques, le bureau, la CLE.

Le Président propose aux membres du collège des usagers de prendre 10 minutes pour se mettre d'accord et convenir d'un consensus. Il donne comme piste de choisir 4 candidats pouvant appartenir à des catégories distinctes de type :

- agriculture
- association des riverains
- pêche
- industrie et économie.

Le président suspend la séance ;

Mme. Valérie PERRIER quitte la réunion étant attendue par ailleurs.

Reprise de séance à 16h10.

Les membres de la CLE appartenant au collège des usagers sont appelés à la table pour faire part des conclusions de leur entrevue.

M. Bernard MAS prend la parole et annonce que l'ensemble des membres a trouvé un accord commun en choisissant, comme préconisé par le Président, un représentant par catégorie ayant un intérêt commun :

- **Electricité de France** représentera l'industrie et l'économie
- **La Fédération de pêche de Dordogne** représentera la pêche
- **L'Association Protection et Avenir du Patrimoine et de l'Environnement en Dordogne** représentera les associations, les riverains,

La profession agricole ajoute qu'elle se fera forte de représenter l'Association syndicale Autorisée des palus d'Arveyres-Génissac.

Le Président se dit satisfait et rappelle que les représentants du collège des usagers ne siégeant pas à titre personnel, il est nécessaire de s'assurer d'une bonne communication entre tous les intéressés.

Il demande aux membres du collège des usagers s'il y a des remarques suite à cette proposition de sièges. Aucune remarque n'étant formulée.

**Le Président fait procéder au vote ; chacun des 4 candidats du collège des usagers proposés est désigné à l'unanimité. Il annonce que le bureau est désormais installé et validé.**

Les représentants du collège des usagers demandent que soient ajoutées au compte-rendu de la réunion les coordonnées de tous les membres pour pouvoir travailler ensemble. Le Président propose que ce soit également le cas sur le futur site internet du SAGE.

Le Président souhaite que le bureau puisse se réunir fin mars-début avril afin de commencer rapidement les travaux du SAGE.

**Le bureau constitué de 14 membres comprend :**

- **7 membres titulaires du collège des élus :** le Président, les 2 Vice-Présidents, M. MILLAIRE, M. MAILLAT, M. DELMARES, M. MAROIS
- **4 membres titulaires du collège des usagers :** EDF, la Fédération de pêche de Dordogne, l'Association Protection et Avenir du Patrimoine et de l'Environnement en Dordogne, la Chambre d'Agriculture de la Dordogne
- **3 membres titulaires du collège de l'Etat :** la Préfecture de la Dordogne, l'AEAG, l'AFB.





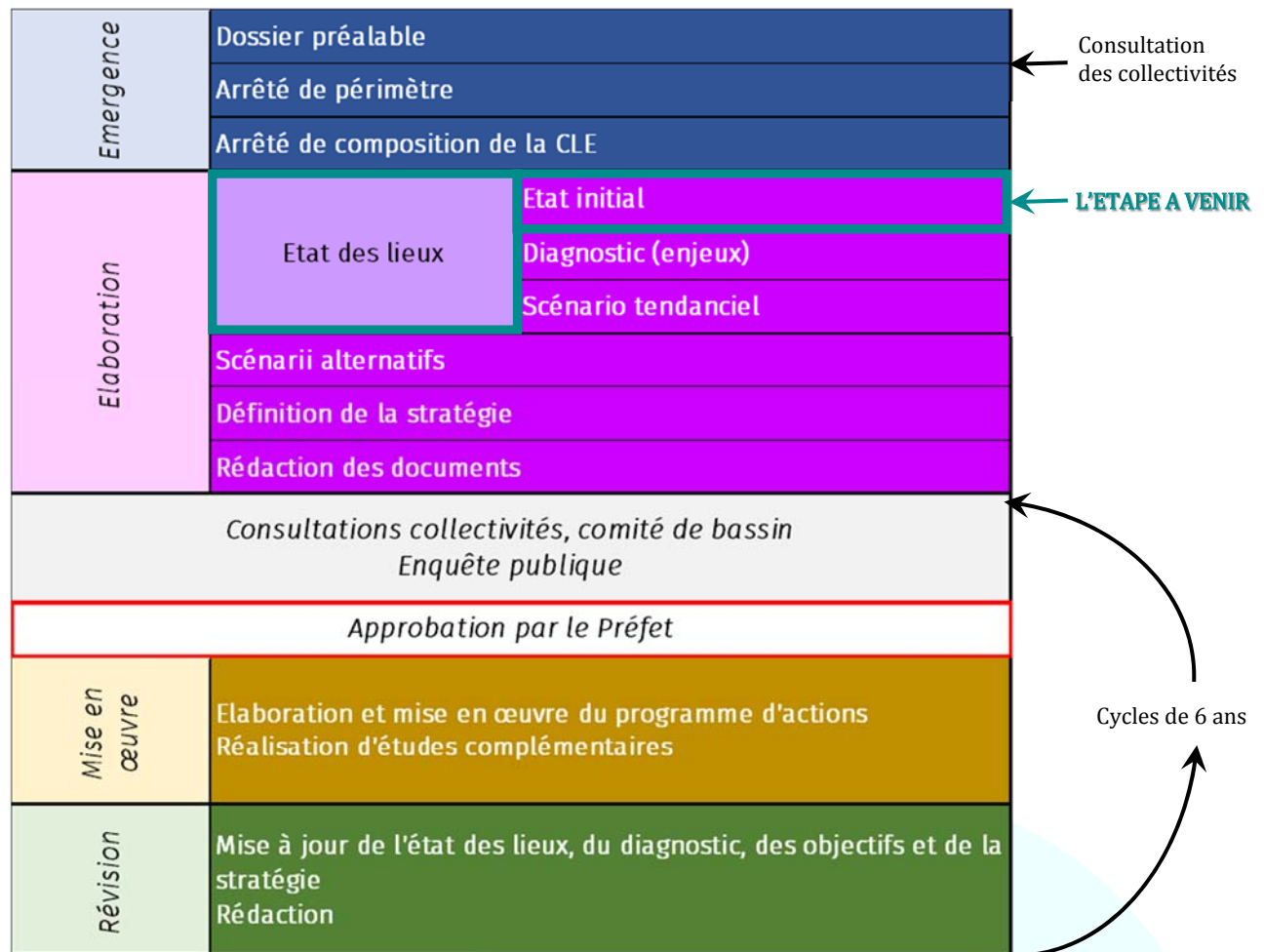


# Calendrier de travail 2017

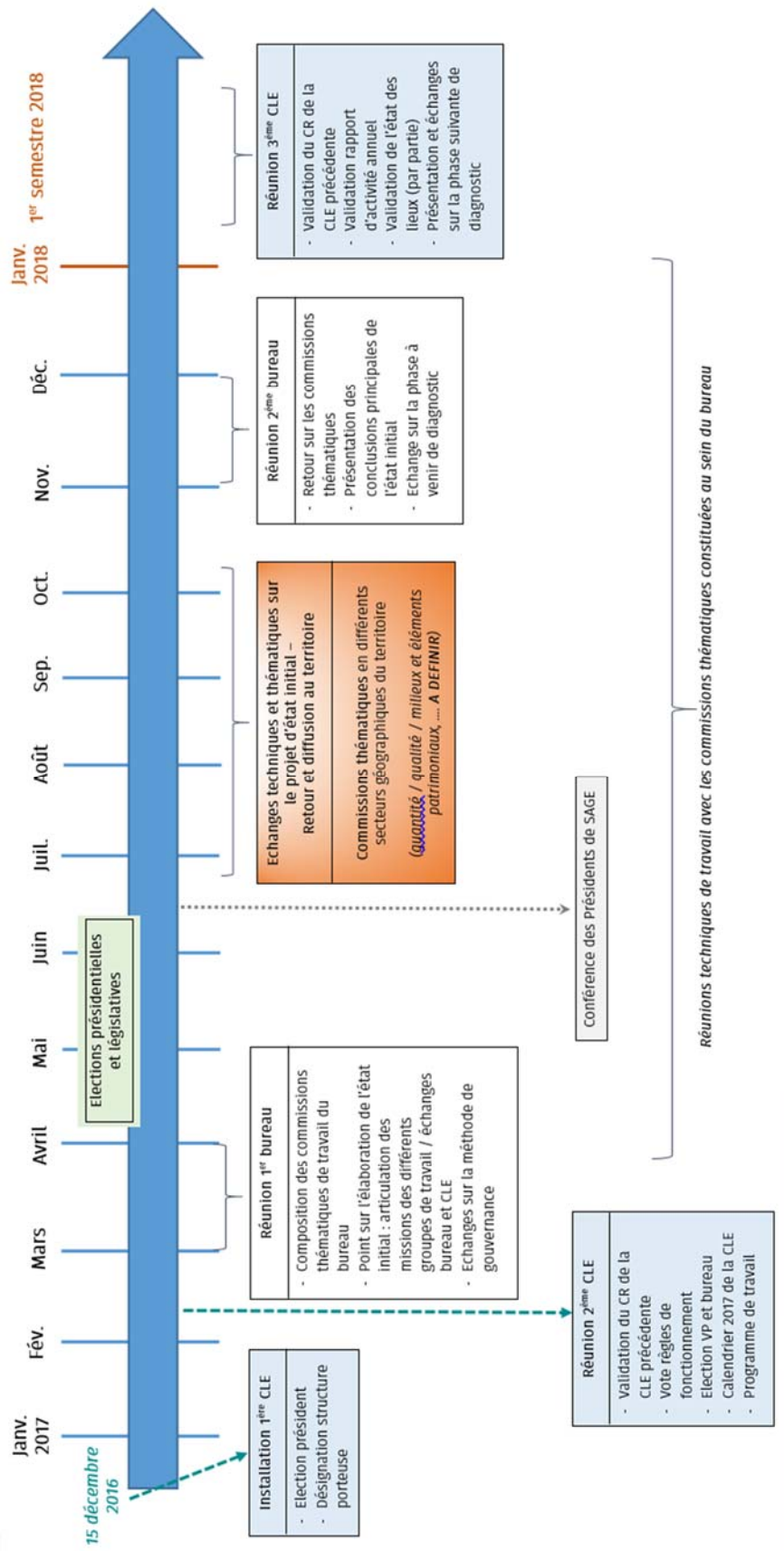
Le Président donne la parole à Mme. Christine GUERIN pour présenter les points informatifs prévus à l'ordre du jour parmi lesquels le calendrier de travail prévisionnel 2017.

Mme. Christine GUERIN présente en premier lieu un bloc diagramme rappelant les grandes étapes de vie d'un SAGE puis le calendrier de travail prévisionnel 2017. Cette présentation n'appelle aucun commentaire de la part des membres présents de la CLE.

Bloc diagramme des grandes étapes de vie d'un SAGE :



Calendrier prévisionnel de travail 2017 :





# Préparation de l'état initial : méthode et échéances

---

Mme. Christine GUERIN rappelle tout d'abord que l'état initial, étape à venir de la construction du SAGE Dordogne Atlantique, est une composante de la phase d'état des lieux. Celle-ci doit aboutir à une « photographie à un instant  $t$  » du territoire. Pour ce faire, elle évoque la récupération et le traitement des données brutes et des autres types d'information disponibles. A cet effet et pour que le contenu de l'état initial fasse consensus parmi l'ensemble des membres de la CLE, elle appelle chaque porteur de données, notamment les représentants du collège des usagers, à lui transmettre toutes les éléments de connaissance en leur possession. Elle attire toutefois leur attention sur la nécessité de disposer, autant que possible, de données à l'échelle de l'intégralité du périmètre du SAGE et à des échelles de temps suffisantes selon les thématiques abordées.

Elle évoque en complément la dimension humaine du SAGE au travers de la gouvernance, de l'organisation de commissions géographiques et/ou thématiques et le projet de tenue éventuelle d'une conférence des Présidents de SAGE (dimension inter-SAGE).

Elle renvoie au calendrier prévisionnel de travail 2017 pour l'articulation de ces différents moments forts du SAGE pour l'année en cours.



## Points d'actualité / Questions diverses

Trois points d'actualité sont évoqués par Mme. Christine GUERIN :

- **Le TRI du Bergerac** dont la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) vient d'être entérinée par arrêté préfectoral du 13 janvier 2017. La prise d'arrêté de cette stratégie en matière d'inondation implique la mise en œuvre de différentes actions en matière de réduction du risque sur le territoire concerné (22 communes) ;
- **Le SCOT du Bergeracois** qui entre en phase de révision et pour lequel aujourd'hui les structures compétentes sont sollicitées pour fournir les éléments de connaissance utiles à cette révision. La question des enjeux du territoire, et a fortiori ceux inhérents à l'eau, est notamment soulevée ce qui nous intéresse directement ;
- **Le SCOT du Cubzaguais** qui a fait l'objet d'une analyse des résultats de son application par la Communauté de Communes du Cubzaguais, conformément à l'article L143-28 du Code de l'urbanisme. Le rapport d'évaluation a été transmis au Président de la CLE ; une analyse rapide de l'articulation du SCOT avec les SAGE couvrant ce territoire pourrait être intéressante pour voir comment sont appliquées les mesures du SAGE dans ce type de document d'urbanisme. La question peut être évoquée lors de la prochaine CLE.

M. Jean-Louis VIVIERE précise que le SCOT du Cubzaguais va rentrer en phase de révision.

Le Président interpelle l'auditoire pour savoir si des questions diverses restent en suspens. Aucune question complémentaire n'est posée.

M. Serge FOURCAUD réitère son souhait de voir le travail être rapidement commencé et informe l'assemblée sur deux projets :

- La conférence des Présidents de SAGE :

Le Président fait part de son souhait de travailler avec des partenaires extérieurs. Il envisagerait d'ailleurs organiser une rencontre avec les Présidents des SAGE limitrophes à celui de Dordogne Atlantique pour évoquer avec eux les problématiques de territoire, les enjeux, leurs retours d'expériences, la question de travaux collaboratifs sur un thème commun... Pour l'heure, rien n'est acté. La première étape consistera en la consultation des Présidents afin de voir si ce projet relève d'une volonté commune.

- Le SAGE, un projet de coopération :

Le Président précise que le SAGE a vocation à être partagé par le plus grand nombre et qu'il ne s'agit pas d'en faire un outil « hors sol ». Dans cette perspective, l'idée qui émerge (avec le Conseil Départemental de Dordogne et le Pays du Bergeracois) est celle d'un montage de projet coopératif avec les jeunes. Il aimerait sensibiliser les plus jeunes, « *les décideurs de demain* », par exemple au travers d'une CLE junior pour les mettre en responsabilité. Le Président indique que la CLE et la structure porteuse du SAGE ne peuvent être porteurs de tels projets ce qui nécessite de rechercher des associations et des structures intéressés par ce type d'action. Ainsi s'agit-il plus pour la CLE de donner l'impulsion au territoire de s'approprier l'outil SAGE et les différentes thématiques qu'y en font la matière.

En conclusion, le Président remercie les participants pour leur patience suite à son retard et clôture la réunion à 16h40.





Adresse

EPIDOR

Place de la Laïcité, 24 250 Castelnau-la-Chapelle

05 53 29 17 65 / [eptb-dordogne.fr](http://eptb-dordogne.fr)

Contact

Christine GUERIN

Animatrice du SAGE Dordogne Atlantique

06 30 53 96 64